

L'AGENCE NATIONALE DE SÉCURITÉ DU MÉDICAMENT ET DES PRODUITS DE SANTÉ (ANSM)



Agence nationale de sécurité du médicament
et des produits de santé

L'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé est l'acteur public qui permet, au nom de l'État, l'accès aux produits de santé en France et qui assure leur sécurité tout au long de leur cycle de vie. Au cœur du système de santé, nous agissons au service des patients et de leur sécurité, aux côtés des professionnels de santé et en concertation avec leurs représentants respectifs.

Nous favorisons l'accès à des produits innovants via des procédures d'autorisation adaptées à chaque stade de la vie du médicament avant et après sa mise sur le marché.

Au travers de nos évaluations, nos expertises et notre politique de surveillance, nous nous assurons que les produits de santé disponibles en France soient sûrs, efficaces, accessibles et bien utilisés.

Acteur majeur de la santé publique au service des patients, l'ANSM agit au nom de l'État afin que les produits de santé disponibles en France soient sûrs, efficaces, innovants, accessibles et bien utilisés.

Nous sommes guidés par une stratégie qui se décline en quatre axes :

- Ouverture et transparence
- Gestion des risques
- Accès à l'innovation dans l'environnement européen
- Performance et efficience

Ces axes composent le Contrat d'Objectifs et de Performance signé avec l'Etat pour la période 2019/2023.

Nous dialoguons avec nos parties prenantes

Dans le cadre de notre politique de transparence et d'ouverture vers la société civile, nous sommes engagés à travailler en lien étroit avec l'ensemble de nos parties prenantes. Nous sommes convaincus de la nécessité d'agir en concertation avec les patients et les professionnels de santé afin que notre action réponde aux enjeux quotidiens auxquels ils sont confrontés. Nous sommes par ailleurs en contact régulier avec les industries de santé afin de surveiller les produits de santé qu'elles fabriquent et dont elles ont la responsabilité.

Nous gérons les risques associés aux produits de santé

Appliquée à la sécurité sanitaire, notre démarche de gestion du risque vise à empêcher la survenue ou, le cas échéant, à réduire à un niveau acceptable les risques d'événements indésirables associés aux produits de santé. Cette démarche anime toutes nos actions et décisions, incluant nos actions d'information et de sensibilisation au bon usage des produits de santé.

Nous facilitons et accélérons l'accès à l'innovation thérapeutique

L'ANSM constitue un maillon essentiel pour faciliter la mise à disposition en France de médicaments, de thérapies et de dispositifs médicaux innovants et sûrs. Au travers de nos actions, nous accompagnons le développement de ces produits de santé et favorisons un accès plus large et rapide aux traitements dans des conditions assurant la sécurité des patients.

Nos activités s'inscrivent très largement dans le cadre des procédures européennes et nos travaux sont menés en coordination avec l'Agence Européenne des Médicaments, la Commission européenne et les autres agences nationales de l'Union européenne.

Performance et efficience

Nous sommes engagés au quotidien pour délivrer un service sûr et efficace répondant aux attentes de nos publics par la simplification de nos processus, le pilotage de la performance et le renforcement de la maîtrise des risques. Ces axes de progrès imprègnent l'ensemble de notre organisation et tendent vers une harmonisation croissante des pratiques.